



Département d'Ille et vilaine
Commune de JANZE
LOTISSEMENT "HEOL"

PLAN DE VENTE

Echelle 1/250

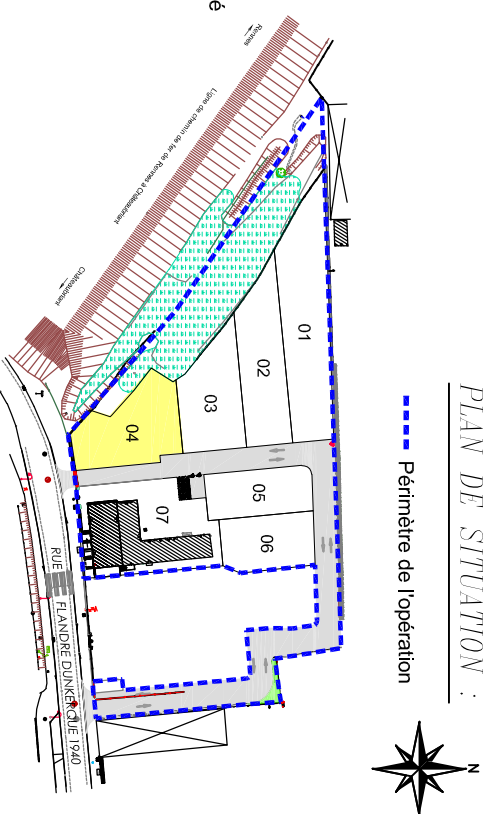
LOT n°04

Superficie du lot: 341m²
Référence Cadastre: AH n°559

LEGENDE :

- Contour du Lot
- 01 Numéro du lot
- 16.20 Cotation périmétrique du lot
- Borne
- Enclave privative - Accès à la parcelle imposé
- Mare existante
- Zone humide
- Distinction du cheminement piéton sur voirie
- Arbres existants
- Arbres projetés
- Arbres supprimés
- 47.39
- Côte TN (recotement altimétrique en date du 29.08.2022)
- Candélabre avec étrier
- Ganivelle en retrait d'1m de la limite de propriété (en fond de lots 01-02-03-04)
- Ganivelle en limite de propriété (en fond de lot 04)
- Portillon
- Implantation des constructions**
- Alignement ou retrait minimum de 2,50m
- Alignement ou retrait minimum de 1,90m
- Zone constructible

PLAN DE SITUATION :



- Côte et pente Voirie
- Coffret de branchement - complage ERDF
- Coffret REMBT
- Coffret gaz
- Citerneau de branchement AEP
- Citerneau de branchement Télécom
- Regard de visite EP
- Regard de visite EU
- F=75/80
- F=75/87
- F=75/12
- Boite de branchement EP - Fil d'eau projet
- Boite de branchement EU - Fil d'eau projet
- Servitude de Passage (entretien de la marre et de la haie bocagère)
- Fonds dominant : parcelle AH 564
- Fonds Servant : parcelle AH 556 (lot 01)
: parcelle AH 557 (lot 02)
: parcelle AH 558 (lot 03)
: parcelle AH 559 (lot 04)

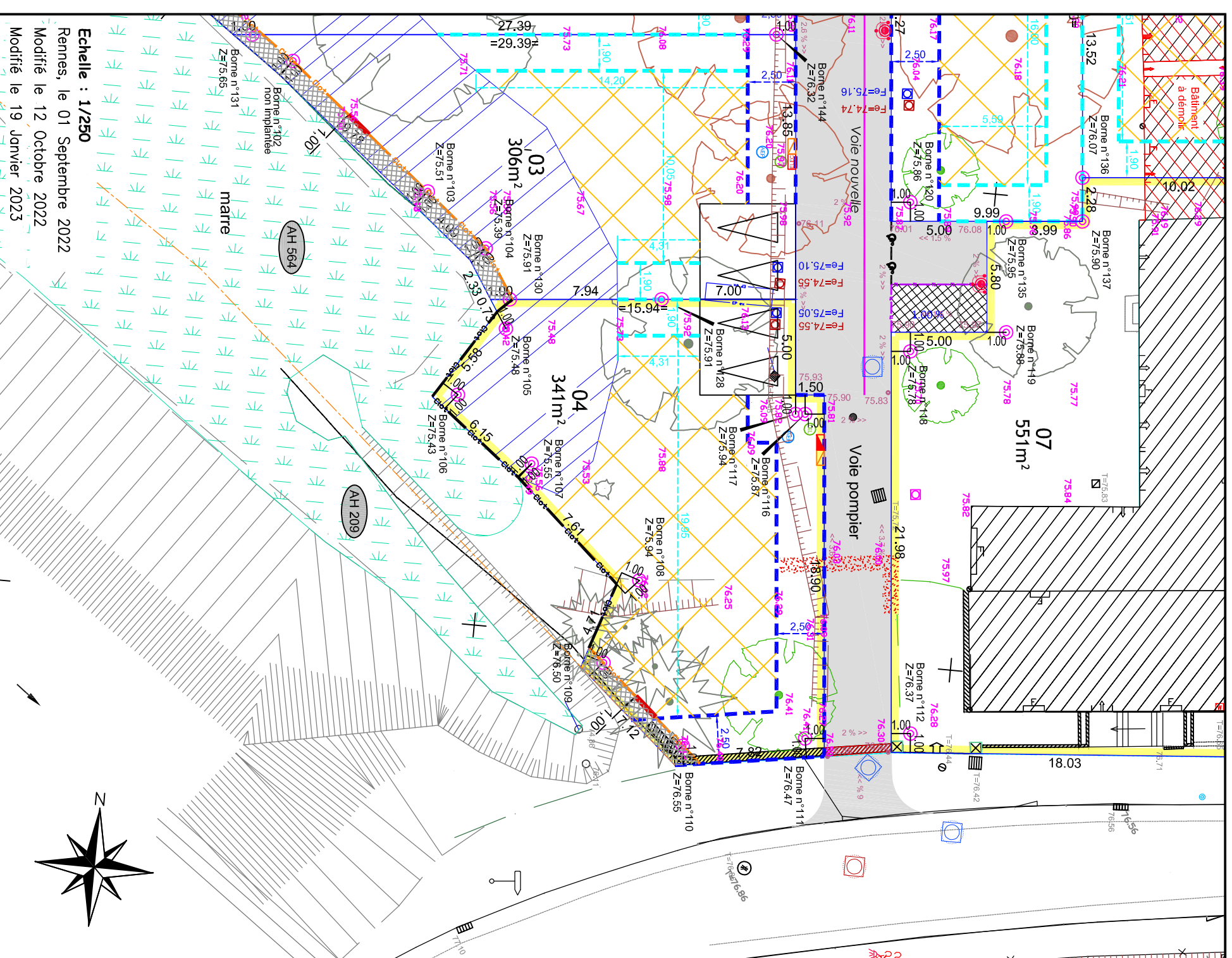


Société de Géomètres Experts
Agence de Rennes
106A, Rue Eugène Pottier
3500 RENNES
Téléphone: 02.99.79.28.19
Télécopie: 02.99.78.37.17
rennes@prigent-associés.fr



SECIB IMMOBILIER
1 Place de la Gare
35000 RENNES
Téléphone: 02.99.85.93.97
immobilier

Dossier 2020.174R



Echelle : 1/250

Rennes, le 01 Septembre 2022

Modifié le 12 Octobre 2022

Modifié le 19 Janvier 2023

Nota: La position des candélabres et des branchements Elec et Gaz est définie d'après le plan des travaux (DCE) établi par la Société PRIGENT & ASSOCIÉS. La position des branchements EP, EU, AEP et Telecom est définie aux vues des plans de recotement fournis par la société SURCIN. Les projets de construction devront s'appuyer sur les points de niveau fournis par le Géomètre après le bornage des lots. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation des bordures en limite à l'intérieur des lots.